



LETTRE AUX ACH et SECRETAIRES MEDICALES votre carrière vous appartient

Les 22 et 23 octobre 2007 vous éliez vos représentants à la Commission Administrative Paritaire des ACH et Secrétaires Médicales, la CAP n°9.

Les CAP : à quoi ça sert ?

Les Commissions Administratives Paritaires gèrent votre carrière.

En effet, c'est lors de ces séances que nous statuons sur les appels de notes, les avancements modulés, les passages en classe supérieure, et que nous assurons votre défense lors d'un passage en Conseil de Discipline.

Nous vous rappelons que l' **avancement modulé d'échelon est basé sur la note**. Il est octroyé à toute ACH faisant partie du tiers le mieux noté et changeant d'échelon au cours de l'année. L'avancement modulé devient les prémices du salaire au mérite.

Il est donc important de vérifier chaque année la progression de sa note, et de la **SIGNER**. **Signer**, ne signifie pas être d'accord, **mais en avoir pris connaissance**.

Cette signature est impérative pour un recours en cas de litige. Tacitement, celle-ci évolue au minimum tous les deux ans..

Votre carrière vous appartient, c'est pourquoi vous devez voter et élire des délégués syndicaux proches de vous et de vos idées, **des délégués syndicaux qui vous ressemblent**.

Les élus SUD Santé Solidaires sont des ACH qui s'engagent à vos cotés pour défendre notre métier. Tout comme vous, ils sont en activité, connaissent les mêmes difficultés et la même pénibilité dans l'exercice de leur travail.

Les élus SUD Santé Solidaires s'engagent à vous informer, le plus rapidement possible, des décisions prises après la tenue des CAP.

Les revendications de Sud Santé Solidaires

1/ Pour les ACH :

- Reconnaissance de la fonction cadre et reclassement du grade d'ACH en CII
- La redéfinition des missions car la quasi-totalité des profils de postes publiés s'adressent indistinctement à des adjoints des cadres ou à des attachés d'administration (Pour autant, en fin de carrière, pour un travail souvent identique, les seconds gagnent 169 points d'indice de plus sans compter les primes).

2/ pour les secrétaires Médicales :

- La définition d'un domaine de compétences et leur place dans l'équipe soignante.

3/ pour les ACH et les Secrétaires Médicales :

- Le taux maximum d'IFTS
- Une formation d'adaptation à l'emploi dont la durée serait au minimum de 9 mois et une affectation selon le rang de sortie au concours ; les postes offerts devant être préalablement publiés.

- Une carrière sans barrage (suppression des classes supérieure et exceptionnelle) avec à terme une grille unique pour l'ensemble des Secrétaires Médicales avec un seul grade et changement d'échelon tous les 2 ans (+15 points d'indice).
- L'obtention et la reconnaissance d'un véritable diplôme professionnel.
- La reprise de l'ancienneté à 100% acquise dans le privé ou le public.
- L'accès promotionnel au grade d'Attaché d'Administration Hospitalière.

Voter SUD Santé c'est élire des ACH qui garantissent la défense de vos intérêts et de la profession. Alors les 22 et 23 octobre 2007 votez SUD Santé.

Si vous ne pouvez être présent les jours des élections ou si vous ne pouvez pas vous déplacer utilisez le vote par correspondance.

NOM-PRENOM	PROFESSION	ETABLISSEMENT
VIMEUX Laurence	Secrétaire Médicale	Mondor
BILLECARD Philippe	ACH	Lariboisière
HANANA Malika	Secrétaire médicale	R. Poincaré
MICHEL Anne-Sophie	ACH	Ambulances
MALLET Karine	Secrétaire Médicale	C. Celton
GANDRILLE Ghislaine	Secrétaire Médicale	Saint Antoine
RASSELET Nathalie	Secrétaire Médicale	E. Roux
MATAGUEZ Corine	Secrétaire Médicale	Pitié Salpêtrière
BARBE Annie	Secrétaire Médicale	HAD
BELMONTE Nathalie	Secrétaire Médicale	A. Béclère
BALOCHE Bénédicte	ACH	H. Dieu
ARTZ Maryse	Secrétaire Médicale	tenon

EXPRIMEZ VOUS , SOYEZ ACTEURS DE VOS DROITS.

**Voter SUD SANTE
C'est élire des ACH
Qui défendent des valeurs
De Solidarité, d'Unité, de Démocratie.**